

**Fiche de données de sécurité**  
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)  
conforme Règlement (CE) 2015/830



N° de l'article: 745035  
Date d'édition: 10.12.2018  
Version: 2.13

Härter für Auto-K Epoxyharz 500 g  
Date d'exécution: 24.10.2018  
Date d'émission: 24.10.2018

11110 FR  
Page 1 / 9

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1. identificateurs produit**

N° de l'article (producteur/fournisseur) 745035  
Identification de la substance ou du mélange Härter für Auto-K Epoxyharz 500 g  
Komponente B

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Utilisations identifiées pertinentes:**

Durcisseur pour systèmes ou revêtements 2 composant epoxy  
Pour plus de détails sur l'utilisation, consultez le fiche technique correspondant

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**fabricant**

PETER KWASNY GMBH  
Heilbronner Straße 96  
74831 GUNDELSHEIM

Téléphone: +49 6269/95-20  
Télécopie: +49 6269/95-70  
E-mail labor@kwasny.de  
Site web: www.kwasny.com

**Service responsable de l'information:**

Département de la sécurité des produits

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'appel d'urgence +49 (0) 6269 95 20  
Centre Anti Poisons, Service de Pharmaco - (33) 4 72 11 69 11  
Toxicovigilance et Centre Anti-poisons Lyon

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

**Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Acute Tox. 4 / H302	Toxicité aiguë (par voie orale)	Nocif en cas d'ingestion.
Skin Corr. 1B / H314	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Eye Dam. 1 / H318	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque de graves lésions des yeux.
Skin Sens. 1 / H317	Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Peut provoquer une allergie cutanée.
Aquatic Chronic 3 / H412	Danger pour l'environnement aquatique	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2. Éléments d'étiquetage**

**Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

**Pictogrammes des risques**



**Danger**

**Mentions de danger**

H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P103 Lire l'étiquette avant utilisation.  
P261 Éviter de respirer les vapeurs.  
P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.  
P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].  
P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle

**Fiche de données de sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**  
**conforme Règlement (CE) 2015/830**



N° de l'article: 745035  
Date d'édition: 10.12.2018  
Version: 2.13

Härter für Auto-K Epoxyharz 500 g  
Date d'exécution: 24.10.2018  
Date d'émission: 24.10.2018

11110 FR  
Page 2 / 9

- P305 + P351 + P338 peut confortablement respirer.  
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P405 Conserver sous clé.
- P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'incinération de déchets industriels.

**Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage**

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine  
1,3-Bis(aminométhyl)benzene  
Styrenated phenol

**Informations supplémentaires sur les dangers (UE)**

non applicable

**2.3. Autres dangers**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants**

**3.2. Mélanges**

**Description du produit / spécification chimique**

**Description** solventfree polyamide resin

**Composants dangereux**

**Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

N°CE n°CAS Numéro d'identification UE	Numéro d'enregistrement REACH Désignation chimique Classification // Remarque	Pds %
202-859-9	01-2119492630-38	
100-51-6	alcool benzylique	25 < 50
603-057-00-5	Acute Tox. 4 H302 / Acute Tox. 4 H332 / Eye Irrit. 2 H319	
220-666-8	01-2119514687-32	
2855-13-2	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	20 < 25
612-067-00-9	Acute Tox. 4 H302 / Acute Tox. 4 H312 / Skin Corr. 1B H314 / Eye Dam. 1 H318 / Skin Sens. 1 H317 / Aquatic Chronic 3 H412	
216-032-5	01-2119480150-50	
1477-55-0	1,3-Bis(aminométhyl)benzene Acute Tox. 4 H302 / Acute Tox. 4 H332 / Skin Corr. 1B H314 / Skin Sens. 1 H317 / Aquatic Chronic 3 H412	5 < 10
262-975-0	01-2119980970-27	
61788-44-1	Styrenated phenol Skin Irrit. 2 H315 / Skin Sens. 1 H317 / Aquatic Chronic 2 H411	5 < 10

**Indications diverses**

Texte intégral des classifications: voir section 16

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

**4.1. Description des premiers secours**

**Remarques générales**

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, ne rien administrer par voie buccale, mise en décubitus latéral et consulter un médecin.

**En cas d'inhalation**

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire

**Après contact avec la peau**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. N'employer ni solvants, ni diluants.

**Après contact avec les yeux**

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

**Fiche de données de sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**  
**conforme Règlement (CE) 2015/830**



N° de l'article: 745035  
Date d'édition: 10.12.2018  
Version: 2.13

Härter für Auto-K Epoxyharz 500 g  
Date d'exécution: 24.10.2018  
Date d'émission: 24.10.2018

11110 FR  
Page 3 / 9

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Demander immédiatement un avis médical.

**En cas d'ingestion**

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Demander immédiatement un avis médical. Garder la victime au calme. NE PAS faire vomir.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

**5.1. Moyen d'extinction**

**Agents d'extinction appropriés:**

mousse résistante à l'alcool, dioxyde de carbone, Poudre, brouillard, (eau)

**Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:**

jet d'eau de forte puissance

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, formation d'une épaisse fumée noire. L'inhalation des produits de décomposition dangereux présente un danger grave pour la santé.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Tenir un appareil de protection respiratoire à disposition. Refroidir avec de l'eau les récipients fermés se trouvant à proximité du foyer d'incendie. Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le milieu aquatique.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Ventiler la zone concernée. Ne pas inspirer les vapeurs.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas de pollution de cours d'eau, de lacs ou de canalisations, informer les autorités compétentes selon les réglementations locales.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Délimiter le matériel usé avec un absorbant ininflammable (par ex. du sable, de la terre, de la vermiculite, de la diatomite) et pour son élimination, respecter les directives locales en le plaçant dans des conteneurs prévus à cet effet (cf chapitre 13). Effectuer ensuite un nettoyage avec des détergents. Ne pas utiliser de solvants.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Respecter la directive concernant la protection (voir rubriques 7 et 8).

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Précautions de manipulation**

Éviter la formation de concentrations explosives et inflammables de vapeur dans l'air et le dépassement des valeurs limites au poste de travail. Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition. Les appareils électriques doivent être protégés selon les normes en vigueur. Le produit peut se charger électrostatiquement. Prévoir une mise à terre des récipients, appareillages, pompes et dispositifs d'aspiration. Il est conseillé de porter des vêtements et des chaussures antistatiques. Les sols doivent pouvoir conduire l'électricité. Tenir éloigné de toute source de chaleur, d'étincelle ou de flamme ouverte. Utiliser des outils pare-étincelle. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les poussières, les particules et les pulvérisations lors de l'utilisation de cette préparation. Éviter de respirer la poussière d'aiguisage. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Protection individuelle: voir rubrique 8. Ne jamais vider le réservoir à l'aide de pression – il ne s'agit pas d'un réservoir sous pression! Toujours conserver dans des conteneurs de même matière que le conteneur original. Suivre les prescriptions légales de protection et de sécurité.

**Protection contre l'incendie et les explosions:**

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Les vapeurs forment avec l'air des mélanges explosifs.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Demandes d'aires de stockage et de récipients**

Stockage en accord avec les directives de sécurité de l'entreprise. Conserver le récipient bien fermé. Ne jamais vider le réservoir à l'aide de pression – il ne s'agit pas d'un réservoir sous pression! Interdit de fumer. Entrée interdite aux personnes

**Fiche de données de sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**  
**conforme Règlement (CE) 2015/830**



N° de l'article: 745035  
Date d'édition: 10.12.2018  
Version: 2.13

Härter für Auto-K Epoxyharz 500 g  
Date d'exécution: 24.10.2018  
Date d'émission: 24.10.2018

11110 FR  
Page 4 / 9

non autorisées. Stocker soigneusement les récipients fermés à la verticale, pour empêcher tout écoulement du produit. Les sols doivent être conformes aux "Lignes directrices pour la prévention du risque d'inflammation dues aux décharges électrostatiques (TRBS 2153)".

**Conseils pour le stockage en commun**

Tenir à l'écart de substances acides ou alcalines ainsi que d'agents oxydants.

**Autres indications relatives aux conditions de stockage**

Respecter les indications mentionnées sur l'étiquette. Conserver dans les locaux secs et bien ventilés à une plage de température de 15 °C à 30 °C. Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes. Conserver le récipient bien fermé. Eloigner toute source d'ignition. Interdit de fumer. Entrée interdite aux personnes non autorisées. Stocker soigneusement les récipients fermés à la verticale, pour empêcher tout écoulement du produit.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1. Paramètres de contrôle**

**Valeurs limites au poste de travail:**

1,3-Bis(aminométhyl)benzène  
N°CE 216-032-5 / n°CAS 1477-55-0

VLA, VLE: 0,1 mg/m<sup>3</sup>

**Indications diverses**

VME : valeur limite au poste de travail à long terme  
VLE : valeur limite au poste de travail à court terme  
Ceiling : limitation de crête

**8.2. Contrôle de l'exposition**

Assurer une bonne ventilation. Cela peut être obtenu par une aspiration locale ou spatiale. Au cas où cela ne suffirait pas pour maintenir la concentration des vapeurs d'aérosols et des vaporisateurs en dessous de la valeur limite au poste de travail, il faut porter un appareil de protection respiratoire autonome.

**Contrôle de l'exposition professionnelle**

**Protection respiratoire**

Si la concentration du produit vaporisé est au dessus de la valeur limite au poste de travail, il faut porter un appareil de protection respiratoire autonome. Il faut respecter les limitations du temps de port selon la Loi GefStoffV en relation avec les règles pour l'utilisation d'appareils de protection respiratoires. Utiliser uniquement des appareils de protection respiratoire portant le marquage CE et le numéro de contrôle à quatre chiffres.

**Protection des mains**

Pour un maniement de longue durée ou répété, utiliser des gants de manutention: NBR (Caoutchouc nitrile)  
Epaisseur du matériau des gants 0,7 mm; Temps de pénétration (durée maximale de port) 60 min.  
Suivre les instructions et les indications du fabricant lors de l'utilisation, du stockage, de l'entretien et du remplacement des gants. L'étanchéité des gants dépend de l'intensité et de la durée de l'exposition de la peau. Modèles de gants recommandés EN ISO 374

Les crèmes de protection peuvent aider à protéger les parties de la peau exposées. Après un contact, ne les utiliser en aucun cas.

**Protection oculaire**

En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de protection bien hermétiques.

**Protection corporelle**

Porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles (coton) ou en fibres résistantes à la chaleur.

**Mesures de protection**

Après un contact avec la peau, bien nettoyer avec de l'eau et du savon ou utiliser un détergent approprié.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Voir chapitre 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

**Aspect:**

**Fiche de données de sécurité**  
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)  
conforme Règlement (CE) 2015/830



N° de l'article: 745035  
Date d'édition: 10.12.2018  
Version: 2.13

Härter für Auto-K Epoxyharz 500 g  
Date d'exécution: 24.10.2018  
Date d'émission: 24.10.2018

11110 FR  
Page 5 / 9

THE WORLD OF  
SPRAYPAINT

<b>État:</b>	<b>Liquide</b>
<b>Couleur:</b>	<b>cf. étiquette</b>
<b>Odeur:</b>	<b>caractéristique</b>
<b>Seuil olfactif:</b>	<b>non applicable</b>
<b>pH à 20 °C::</b>	<b>n.a.</b>
<b>Point de fusion/point de congélation:</b>	<b>non applicable</b>
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:</b>	<b>non applicable</b>
<b>Point éclair:</b>	<b>109 °C</b>
<b>Taux d'évaporation:</b>	<b>non applicable</b>
<b>Inflammabilité (solide, gaz):</b>	
<b>Temps de combustion (s):</b>	<b>non applicable</b>
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:</b>	
<b>Limite inférieure d'explosivité:</b>	<b>non applicable</b>
<b>Limite supérieure d'explosivité:</b>	<b>non applicable</b>
<b>Pression de la vapeur à 20 °C::</b>	<b>n.a.</b>
<b>Densité de la vapeur:</b>	<b>non applicable</b>
<b>Densité relative:</b>	
<b>Densité à 20 °C::</b>	<b>1,03 g/cm³</b>
<b>solubilité(s):</b>	
<b>Solubilité dans l'eau (g/L) à 20 °C::</b>	<b>partiellement soluble</b>
<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau:</b>	<b>voir section 12</b>
<b>Température d'auto-inflammabilité:</b>	<b>300 °C</b> Source: Styrenated phenol
<b>Température de décomposition:</b>	<b>non applicable</b>
<b>Viscosité à 20 °C::</b>	<b>350 mPa*s</b>
<b>Propriétés explosives:</b>	<b>non applicable</b>
<b>Propriétés comburantes:</b>	<b>non applicable</b>
<b>9.2. Autres informations</b>	
<b>Teneur en corps solides (%):</b>	<b>100 Pds %</b>
<b>teneur en solvant:</b>	
<b>Solvants organiques:</b>	<b>0,00 Pds %</b>
<b>Eau:</b>	<b>0,00 Pds %</b>
<b>Test de séparation des solvants (%):</b>	<b>&lt; 3 Pds % (ADR/RID)</b>

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Produit stable si les conditions de stockage et d'utilisation sont respectées. Informations complémentaires sur le mode de stockage approprié: voir rubrique 7.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Tenir à l'écart d'acides forts, de bases fortes et d'agents oxydants puissants, afin d'éviter des réactions exothermiques.

### 10.4. Conditions à éviter

En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux, p. ex.: dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée, oxydes d'azote.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

**Fiche de données de sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**  
**conforme Règlement (CE) 2015/830**



N° de l'article: 745035 Härter für Auto-K Epoxyharz 500 g  
Date d'édition: 10.12.2018 Date d'exécution: 24.10.2018  
Version: 2.13 Date d'émission: 24.10.2018

11110 FR  
Page 6 / 9

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]  
Il n'y a aucune donnée sur la préparation elle-même.

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

##### **Toxicité aiguë, calculé:**

ATEmix calculé, par voie orale: 1334 mg/kg

ATEmix calculé, dermique: 4583 mg/kg

##### **Toxicité aiguë**

Nocif en cas d'ingestion.

:

alcool benzylique

par voie orale, DL50, Rat: 1620 mg/kg

Nocif en cas d'ingestion.

dermique, DL50, Lapin: 2000 mg/kg

par inhalation (vapeurs), LC50, Rat: (4 h)

Nocif par inhalation.

1,3-Bis(aminométhyl)benzène

par voie orale, DL50, Rat: 930 mg/kg

Nocif en cas d'ingestion.

dermique, DL50, Lapin: 3100 mg/kg

par inhalation (Gaz), LC50, Rat: (4 h)

Nocif par inhalation.

par inhalation (vapeurs), LC50, Rat: (4 h)

Nocif par inhalation.

##### **corrosion et irritation de la peau; Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

1,3-Bis(aminométhyl)benzène

Peau (4 h)

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

##### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Peut provoquer une allergie cutanée.

:

1,3-Bis(aminométhyl)benzène

Peau:

Peut provoquer une allergie cutanée.

##### **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Expériences tirées de la pratique/sur l'homme**

Observation diverses:

L'inhalation de solvants, au dessus de la valeur de concentration d'activité maximale à l'emplacement de travail, peut être nocive pour la santé, par ex. irritation des muqueuses, des organes respiratoires ainsi que lésions du foie, des reins et du système nerveux central. Les signes sont: maux de tête, vertiges, fatigue, myasthénie, état semi-conscient, dans les cas les plus graves: état inconscient. Les produits vaporisés peuvent provoquer certains des effets mentionnés en raison de la résorption cutanée. Un contact prolongé ou répété avec ce produit dégraisse la peau et peut provoquer une irritation de contact non-allergique (dermatose de contact) et/ou risque de provoquer une résorption des substances nuisibles. Des projections dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des lésions réversibles.

##### **Evaluation résumée des propriétés CMR**

Les composants de ce mélange ne satisfont pas aux critères de classification CMR 1A ou 1B conforme CLP.

##### **Remarque**

On ne dispose d'aucune donnée sur la préparation elle-même.

#### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**Fiche de données de sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**  
**conforme Règlement (CE) 2015/830**



N° de l'article: 745035  
Date d'édition: 10.12.2018  
Version: 2.13

Härter für Auto-K Epoxyharz 500 g  
Date d'exécution: 24.10.2018  
Date d'émission: 24.10.2018

11110 FR  
Page 7 / 9

**appréciation générale**

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

On ne dispose d'aucune donnée sur la préparation elle-même.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**12.1. Toxicité**

Absence de données toxicologiques.

**Long terme Écotoxicité**

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

:

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Aucune information disponible.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune information disponible.

**Facteur de bioconcentration (FBC)**

Aucune information disponible.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**12.6. Autres effets nocifs**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Élimination appropriée / Produit**

**Recommandation**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

**Liste des propositions pour les code déchets/désignations des déchets selon le CED**

080111\* Déchets de peintures et de laques contenant des solvants organiques ou autres matières dangereuses.

**conditionnement**

**Recommandation**

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les fûts non conformément purgés constituent des déchets spéciaux.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**14.1. Numéro ONU**

UN 2735

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

Transport par voie terrestre (ADR/RID):

AMINE, FLÜSSIG, ÄTZEND, N.A.G  
((1,3-Benzoldimethanamin))

Transport maritime (IMDG):

AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.  
((1,3-Benzoldimethanamine))

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR):

Amines, liquid, corrosive, n.o.s.  
((1,3-Benzoldimethanamine))

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

8

**14.4. Groupe d'emballage**

III

**14.5. Dangers pour l'environnement**

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

non applicable

**Fiche de données de sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**  
**conforme Règlement (CE) 2015/830**



N° de l'article: 745035  
Date d'édition: 10.12.2018  
Version: 2.13

Härter für Auto-K Epoxyharz 500 g  
Date d'exécution: 24.10.2018  
Date d'émission: 24.10.2018

11110 FR  
Page 8 / 9

Polluant marin non applicable

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Transport uniquement dans des conteneurs fermés, en position verticale et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit sachent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de naufrage.

Précautions de manipulation: voir paragraphes 6 - 8

**Indications diverses**

**Transport par voie terrestre (ADR/RID)**

code de restriction en tunnel E

**Transport maritime (IMDG)**

Numéro EmS F-A, S-B

**Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)**

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Réglementations EU**

**Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles**

valeur de COV (dans g/L): 0

**Directives nationales**

**Notice explicative sur la limite d'occupation**

Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

**Autres informations, restrictions et dispositions légales**

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

les substances suivantes dans cette préparation ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:

N°CE n°CAS	Désignation chimique	Numéro d'enregistrement REACH
202-859-9 100-51-6	alcool benzylique	01-2119492630-38
220-666-8 2855-13-2	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	01-2119514687-32
216-032-5 1477-55-0	1,3-Bis(aminométhyl)benzene	01-2119480150-50
262-975-0 61788-44-1	Styrenated phenol	01-2119980970-27

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Texte intégral de la classification suivant la section 3:**

Acute Tox. 4 / H302	Toxicité aiguë (par voie orale)	Nocif en cas d'ingestion.
Acute Tox. 4 / H332	Toxicité aiguë (par inhalation)	Nocif par inhalation.
Eye Irrit. 2 / H319	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.
Acute Tox. 4 / H312	Toxicité aiguë (dermique)	Nocif par contact cutané.
Skin Corr. 1B / H314	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Eye Dam. 1 / H318	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque de graves lésions des yeux.
Skin Sens. 1 / H317	Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Peut provoquer une allergie cutanée.
Aquatic Chronic 3 / H412	Danger pour l'environnement aquatique	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Skin Irrit. 2 / H315	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Provoque une irritation cutanée.



**Fiche de données de sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**  
**conforme Règlement (CE) 2015/830**



N° de l'article: 745035  
Date d'édition: 10.12.2018  
Version: 2.13

Härter für Auto-K Epoxyharz 500 g  
Date d'exécution: 24.10.2018  
Date d'émission: 24.10.2018

11110 FR  
Page 9 / 9

Aquatic Chronic 2 / H411

Danger pour l'environnement aquatique

Toxique pour les organismes aquatiques,  
entraîne des effets néfastes à long terme.

**Abréviations et acronymes**

ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
LEP	Valeurs limites au poste de travail
CAS	Chemical Abstracts Service
CLP	Classification, étiquetage et emballage
CMR	Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction
DNEL	Dose dérivée sans effet
IATA-DGR	Association du transport aérien international
ICAO-TI	International Civil Aviation Organization Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air
Code IMDG	Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration prédite sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises Dangereuses
ONU	United Nations
LC	Concentration létale
LD	Dose létale
VOC	Composés organiques volatils
vPvB	très persistantes et très bioaccumulables

**Indications diverses**

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles ainsi qu'aux dispositions nationales et communautaires en vigueur. Le produit ne doit pas, sans autorisation écrite, être affecté à un autre usage que celui indiqué au chapitre 1. L'utilisateur doit comprendre toutes les mesures nécessaires à prendre pour répondre aux exigences spécifiées dans les lois et les règlements locaux. Cette feuille de données de sécurité décrit les procédures de sécurité de notre produit et ne garantit pas les propriétés du produit.